

Session du 23 novembre 2023

Motion relative A la filière viticole

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 23 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

Vu l'impact des aléas climatiques sur la production viticole gaillacoise ces trois dernières années, avec des épisodes de gel, de grêle et de canicule

Vu le faible niveau de la récolte 2023, compte tenu des pertes liées aux maladies cryptogamiques, et en particulier au mildiou, pertes estimées à plus de 40% en moyenne et allant jusqu'à 80 %

Vu la situation économique et financière des exploitations mises à mal par la succession d'années difficiles sur le plan climatique, l'état des marchés post COVID et l'inflation générale sur les intrants

Vu la réflexion stratégique engagée par la profession viticole tarnaise

La Chambre d'agriculture ainsi que la profession viticole a alerté les services de de l'Etat sur la situation de la filière, et un dégrèvement de la taxe foncière sur les terres en vignes a été accordé en 2023.

Elle a organisé avec la profession viticole et les OPA une réunion le 22 novembre 2023 pour analyser les difficultés économiques, identifier les dispositifs existants sur le plan technique, économique et social et élaborer un plan d'accompagnement concerté.

La Chambre d'agriculture demande que l'Etat et les collectivités se mobilisent pour apporter à la filière viticole les moyens nécessaires à la mise en œuvre des accompagnements qui seront nécessaires sur le plan conjoncturel et structurel.

La motion est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants = 18 dont :
 - Nombre de voix pour : 18
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Fait à Albi,
le 23 novembre 2023

Le Président,
Jean-Claude HUC

